

Compte rendu
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 11 décembre 2017
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT, le ONZE du mois de décembre à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 4 décembre 2017.

Présents : MM. FOURNIER, BOLTZ, CORRADI, FICHTER, MUNIER, WATRIN, PELIZZARI, FAVIER, HENRY, et DROUIN (jusqu'au point 2.1).

Membre ayant donné procuration : M. MATELIC à M. BOLTZ
M. MULLER à M. FOURNIER
M. CANTELE à M. FAVIER

Absent excusé : M. DROUIN à partir du point 2.2

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER et Mmes LIEBGOTT et SALIOU.

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 13 novembre 2017.

1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.1 DB2017-92 - Parc d'activités communautaire « BELLE FONTAINE » - Cession d'un terrain à la société « SCI ARARAT »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de céder à la SCI « ARARAT » domicilié parc d'Activités Communautaire « BELLE FONTAINE », 57185 CLOUANGE, une parcelle de terrain cadastrée comme suit : BAN DE COULANGE section 6 – parcelle 132/35, d'une superficie de 7m²,
- FIXE le prix de cette cession au prix symbolique de 30€,
- Et AUTORISE le Président à signer l'acte de vente à passer à cet effet.

1.2 DB 2017-93 – Concours BE YOUR BOSS – Reconduction pour l'année 2018

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de reconduire l'opération « BE YOUR BOSS » pour l'année 2018 (4ème édition).

1.3 DB 2017-94 – Dispositif d'aide à la rénovation des commerces de centres villes du territoire de la CCPOM – Extension de périmètre

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'étendre le périmètre d'éligibilité de l'aide à la rénovation des commerces de centres villes de la commune de Roncourt, à toute la rue Raymond Mondon.

1.4 DB 2017-95 – Dispositif d'aide à la rénovation des commerces de centres villes - Attribution de fonds de concours

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre du dispositif d'aide à la rénovation des commerces des centres villes, à divers particuliers pour un montant total de 1 769,97 € ;
- Et DECIDE de procéder à leur versement.

2. LOGEMENT

2.1 DB 2017-96 – Opération programmée de l'Amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) - Convention avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) - Acceptation

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de mettre en œuvre une « Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat » (O.P.A.H.) en partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.),
- ACCEPTE les objectifs proposés par l'ANAH pour la mise en œuvre de cette « O.P.A.H. »,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer, à cet effet, avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.

2.2 DB 2017-97 – Opération programmée de l'Amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) - Mission de suivi-animation - Choix du prestataire

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du choix de la Commission d'Appel d'Offres pour la mission de suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- Et AUTORISE le Président à signer le marché à passer, à cet effet, avec le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (C.A.L.M.), 24 rue du Palais à METZ pour un montant de 151 800,00 € H.T. pour l'offre de base et 253 000,00 € H.T. pour l'offre de base et la tranche conditionnelle.

2.3 DB 2017-98 – Opération programmée de l'Amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) - Mission de suivi-animation - Année 2018 - Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'approuver le plan de financement de la mission de suivi animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour l'année 2018, tel qu'indiqué ci-dessous,

Financeurs	Montant estimé			Observations
ANAH	Aides classiques	Habiter Mieux	TOTAL	* soit une estimation basée, sur la part fixe de 35 % du montant HT du suivi animation et sur les objectifs inscrits dans le volet « travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat » : 33 euros/logement. Montant 2017 des primes.
	41 640 € *	34 194 € **	75 834 €	** montants calculés sur la base de la circulaire ANAH du 2 décembre 2016 relative aux montants 2017 des primes « ingénierie » : 417 euros par logement.
CCPOM	24 166 €			
TOTAL	100 000 €			

- SOLLICITE, pour sa mise en œuvre, l'attribution de subventions auprès de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.).

2.4 DB 2017-99 – Comité Local pour le Logement Autonome de Jeunes (C.L.L.A.J.) - Convention de mise en œuvre de permanences délocalisées - Renouvellement

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer une nouvelle convention, pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, avec le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (C.L.L.A.J.), pour l'organisation de

- permanences sur le territoire communautaire, à l'attention des jeunes en recherche de logement ou éprouvant des difficultés à se maintenir dans leur logement ;
- DECIDE d'attribuer au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (C.L.L.A.J.), une participation financière annuelle d'un montant annuel de 5.600 € pendant toute la durée de cette convention ;
- Et AUTORISE le Président à signer cette convention.

2.5 DB 2017-100 – Opération Ravalement de façades – Extension du périmètre

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'étendre le périmètre d'éligibilité aux subventions « Ravalement de façades » de la ville de Moyeuvre-Grande, aux habitations situées rue de la Marne et rue Fabert.

2.6 DB 2017-101 – Opération Ravalement de façades – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention dans le cadre de l'opération « Ravalement de façades » à un particulier pour un montant de 915,00 € ;
- Et DECIDE de procéder à son versement.

2.7 DB 2017-102 – Programme d'Intérêt Général (PIG) – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre de l'opération « Ravalement de façades » à divers particuliers pour un montant total de 1 885,00€ ;
- Et DECIDE de procéder à leur versement.

2.8 DB 2017-103 – Protocole d'aide à la rénovation thermique des logements privés - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre du protocole d'aide à la rénovation thermique des logements privés, à divers particuliers pour un montant total de 763,50 € ;
- Et DECIDE de procéder à leur versement.

2.9 DB 2017-104 – Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre de la Campagne d'Isolation Thermique, à divers particuliers pour un montant total de 7 700,00 € ;
- Et DECIDE de procéder à leur versement.

3. DECHETS MENAGERS

3.1 DB 2017-105 – Collecte et traitement des déchets recyclables (Emballages) – Passation d'un nouveau Contrat « Cap 2022 – Emballages - Barème F » avec la Société « CITEO »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer un contrat pour le soutien aux actions de recyclage « Cap 2022 – emballages ménagers – Barème F » avec la société CITEO pour la période 2018-2022 ;
- DECIDE de conserver l'option de reprise « fédération » pour l'ensemble des matériaux recyclés ;
- Et AUTORISE le Président à signer, par voie dématérialisée, le contrat emballages avec CITEO pour une période de cinq ans à compter du 1er janvier 2018.

3.2 DB 2017-106 – Collecte et traitement des déchets recyclables (papiers) – Passation d'un nouveau Contrat « Collectivités – Papiers graphiques - 2018/20 » avec la Société « CITEO »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer un contrat type d'adhésion relatif à la collecte et au traitement des déchets papiers, pour la période 2018/2022 avec la Société « Citéo » ;
- Et AUTORISE le Président à signer ce contrat par voie dématérialisée.

3.3 DB 2017-107 – Collecte et traitement des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) – Contrat avec l'Eco-organisme Eco-Mobilier

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer avec l'éco-organisme « Eco-Mobilier » un contrat pour la mise en place d'une collecte séparée des déchets d'éléments d'ameublement sur les quatre déchèteries communautaires, et de bénéficier ainsi des soutiens financiers y afférant ;
- Et AUTORISE le Président à signer ce contrat.

3.4 DB 2017-108 – Marché de collecte des emballages recyclables et des points d'apport volontaire – Avenant n° 1 – Collecte des biodéchets

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser l'introduction de prix supplémentaires dans le marché passé le 8 août 2014, avec la société CITRAVAL, pour la collecte des recyclables en points d'apport volontaire ;
- DECIDE de passer, à cet effet, un avenant n°1 au lot n° 2 de ce marché dont le montant annuel passera ainsi de 1 023 246,01 € H.T. à 1 044 641,17 € H.T. soit une augmentation de 21 368,16 € ;
- et AUTORISE le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces afférentes à l'exécution et au règlement du marché.

3.5 DB 2017-109 – Implantation de conteneurs enterrés à Marange-Silvange - Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à l'association « SOS Village d'Enfants »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'approuver l'acquisition d'une parcelle de terrain, de 7m2 environ, à détacher de la parcelle cadastrée section A N° 1916 / 611 rue de la Joie à Marange-Silvange appartenant à l'association SOS Villages d'enfants sise, 6 Cité Monthiers à Paris, afin de pouvoir y implanter des conteneurs enterrés ;
- DECIDE D'approuver les conditions de la transaction comme suit : cession de la parcelle de terrain par SOS Villages d'enfants pour 1 Euro, avec prise en charge, par la CCPOM, des frais de géomètre relatifs à la division parcellaire, ainsi que les frais d'actes et de publication ;
- et AUTORISE le Président à signer l'acte authentique d'acquisition de la dite parcelle, et de lui donner pouvoir pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

4.1 DB 2017-110 – Rétablissement de la liaison piétons et cycles entre la rue du Stade à PIERREVILLERS et le chemin de Silvange à MARANGE-SILVANGE - Convention avec l'Etat (DREAL) – Avenant n° 1

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'approuver les termes et les dispositions de l'avenant N°1 à la convention initiale conclue avec l'Etat (DREAL), pour la réalisation des travaux de rétablissement de la liaison piétons et cycles entre la rue du Stade à PIERREVILLERS et le chemin de Silvange à MARANGE-SILVANGE, avec un engagement financier définitif de 55 000 € HT au lieu du montant de 34 000 € HT prévu dans la convention initiale ;
- et AUTORISE le Président à signer cet avenant N°1, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4.2 DB 2017-111 – Communication du compte rendu annuel d'activité foncière de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président,

- PREND ACTE de la communication du compte rendu annuel d'activité foncière de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.

5. ADMINISTRATION GENERALE

5.1 DB 2017-112 – Indemnité de Conseil du Receveur Percepteur de la Communauté de Communes - Attribution

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer l'indemnité de Conseil au Receveur Percepteur de la CCPOM, au taux de 80%, soit un montant brut de 1 688,67 €.

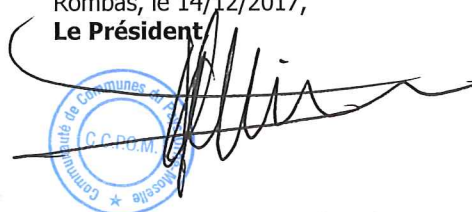
6. INFORMATIONS ET COMMUNICATION

- Tableau de bord d'activités au 30/11/2017
- Tableau de bord financier au 30/11/2017
- Tableau de bord « Ordures Ménagères » au 31/10/2017
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades » au 30/11/2017
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 30/11/2017
- Tableau de bord « Protocole d'aide à la rénovation thermique » au 30/11/2017
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 30/11/2017
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 30/11/2017
- Tableau de bord « Petite Enfance » du 31/10/2017
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h45.

Rombas, le 14/12/2017,

Le Président



Lionel FOURNIER